



ASSOCIATION DES FÊTES ROBURIENNES

LOCATION DE CHAPITEAU - PRÊT DE BARNUM

L'Association des Fêtes Roburiennes met à disposition le matériel suivant :

CHAPITEAU (8m*4m avec 4 côtés fenêtres) :

↳ Caution de 250 €. Location de 50 € par unité

BARNUM (3m*2m) :

↳ Caution de 30 €. Location à la libre appréciation du bénéficiaire

Ces tarifs sont valables pour une location ou un prêt sous les conditions suivantes :

- Dépôt de garantie obligatoire avant chaque départ (particulier ou association),
- Prise du matériel le vendredi soir par le locataire,
- Retour du matériel le lundi soir suivant par le locataire avec :
 - * Tubes et matériel d'attache rangés dans l'emballage,
 - * Bâches sèches, propres et pliées soigneusement dans leur emballage,
- Retour du dépôt de garantie après vérification du matériel par le représentant de l'A.F.R.

Lors du contrôle de retour, l'A.F.R. se réserve le droit de conserver la caution ou partie de caution si des éléments sont constatés manquants ou détériorés.

Le document ci-dessous fait office de facture pour le locataire après signature par les deux parties.

Pour l'Association des Fêtes Roburiennes,

MJ Durieux, Présidente.

ASSOCIATION DES FÊTES ROBURIENNES

LOCATION / PRÊT DE MATÉRIEL

Location :	Du ... / ... / ... Au ... / ... / ...	
Nom Prénom du locataire		
Adresse :	Téléphone :	Messagerie :

BARNUM	Nombre :	Caution 30 € l'unité Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Montant :€
	Caution rendue le :	... / ... / ...

CHAPITEAU	Nombre :	Caution 250 € l'unité Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Montant :€
	Montant location :	50 € l'unité Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Montant :€
	Caution rendue le :	... / ... / ...

Départ le :	... / ... / ...	À ...H...
Retour le :	... / ... / ...	À ...H...

Le locataire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Dépôt de garantie obligatoire avant chaque départ (particulier ou association),
- Prise du matériel le vendredi soir par le locataire,
- Retour du matériel le lundi soir suivant par le locataire avec :
 - * Tubes et matériel d'attache rangés dans l'emballage,
 - * Bâches sèches, propres et pliées soigneusement dans leur emballage,
- Retour du dépôt de garantie après vérification du matériel par le représentant de l'A.F.R.

Le représentant AFR :		Le locataire : (mention Lu et approuvé manuscrite)